

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à l'actuelle dégradation de la situation sanitaire, le port du masque (ou alternative) deviendra obligatoire sur les marchés et brocantes organisés sur le territoire de La Louvière et ce, à partir du samedi 25 juillet 2020.

Cette mesure concerne toute personne âgée de 12 ans ou plus.

Afin de contrôler l'application de cette ordonnance du Bourgmestre, la police locale sera sur place.

Le service communication